

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°261

Mai-Juin 2007

ISSN : 0399.6522

temps présent

Avis de tempête sur l'éducation : tout un programme... p. 2, 3

Motion de la CAA du SNES Lille p. 4

La région, adepte du "cours dialogué?" p. 5, 6

Un CTPA pour rien? p. 6



personnels

Fillon, Fillon... ?
Celui de la retraite? p. 7

Hors-classe : un autre barème est possible p. 8, 9

Stagiaires : une fin d'année sous pression p. 10

droits et libertés

Elèves scolarisés sans papiers : l'été de tous les dangers p. 11

infos

Métier, catégories p. 11

vie du snes p. 12

édito

Les élections ont parlé et les résultats sont incontestables, malgré le sursaut du deuxième tour des législatives qui révèle l'inquiétude suscitée par les effets du programme de la droite au pouvoir.

Les analyses fleurissent sur les évolutions de la société et sa droitisation, sur les responsabilités qu'il faudrait aller trouver dans l'habileté plus ou moins grande des candidats, ou le parti pris des médias... Le candidat de la droite a cependant été bien élu, sur **un programme clairement dirigé contre certaines des valeurs qui fondent notre syndicalisme**, et il dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement disposera de temps pour mettre en œuvre sa politique. Dès octobre, les annonces budgétaires nous permettront de mieux comprendre comment les engagements parfois contradictoires seront réalisés notamment en ce qui concerne l'éducation.

Que recherchait le président de la République en appelant à la constitution d'une « Chambre introuvable » où son parti aurait eu une majorité écrasante ? Certainement un soutien massif et donc sans risque à sa politique, mais aussi fort probablement le renforcement de sa légitimité et de son autorité.

Cela rend d'autant plus inquiétant les propos de campagne sur l'absence de légitimité des organisations syndicales qui ne réuniraient que 8 % des salariés, alors que 88 % des Français ont voté aux Présidentielles, ce qui les priverait de parole avant de les priver du droit de grève. Et que penser des propos consistant à distinguer les « bons » syndicats des mauvais ? Ou des premières rencontres avec les organisations syndicales qui en laissent certaines à la porte, comme la FSU, malgré un ordre du jour qui la concerne ? La CFTC, la CGC ou FO, pour ne citer que celles là, sont-elles vraiment plus légitimes que la FSU pour discuter du service minimum dans la Fonction Publique ?

De tout cela, nous tirons plusieurs conclusions. La première est **qu'il faut se syndiquer et renforcer le SNES et la FSU**. Certains de ceux qui nous liront ne le sont plus, pour des raisons diverses. Sont-elles si importantes au moment où les menaces se précisent ? L'unité syndicale et la mobilisation des personnels ont permis l'abrogation du décret Robien et reconnaître cette indéniable victoire, ne doit faire oublier ni le refus de restituer les postes, ni les menaces sur les statuts, l'emploi ou les retraites .

La deuxième est qu'il faut **dénoncer le discours autoritaire sur la légitimité unique**. Les organisations syndicales sont légitimes et constituent un élément important de la démocratie dans ce pays. Cela fut inscrit dans la constitution après qu'elles eurent lutté durant plus d'un siècle pour faire entendre la voix des exclus de la démocratie parlementaire, lutté aussi contre un pouvoir légal rendu illégitime par la collaboration. Enfin, il faut rappeler que cette légitimité est vérifiée, en ce qui nous concerne, tous les trois ans par des élections professionnelles, largement gagnées dans son secteur par le SNES, et que le déficit démocratique est du côté du pouvoir qui ne reconnaît pas cette légitimité en niant notre représentativité. Forts de la confiance que nous accorde la profession, nous ne devons pas céder au pessimisme. Nous devons nous souvenir qu'en d'autres occasions, un pouvoir qui s'était proclamé seul héraut de l'intérêt général fut ramené durement à la raison. Parions cependant que ce ne sera pas plus facile cette fois que les précédentes.

Michel DEVRED

Bonnes vacances à tous !

Avis de tempête sur l'éducation : tout un programme...

PAR MICHEL DEVRED



Les déclarations de Nicolas Sarkozy à propos de l'école ne suffisent pas à masquer une conception rétrograde de l'éducation et la confrontation des dires et des faits met en valeur les contradictions ; c'est une autre école pour laquelle nous nous battons.

Une certaine conception de l'école

Le 6 mai dernier, le président déclarait à l'AFP que l'école doit "garantir la réussite de tous les élèves", être un "lieu de travail, d'autorité et de respect", où les enfants se lèvent à l'entrée du professeur en classe et étudient "les grands textes". Mais au delà des affirmations qui renvoient à une école largement mythique de la III^{ème} République, le nouveau pouvoir s'accroche au socle commun, qui est porteur d'exclusion. Dans son programme, M. Sarkozy se fixe l'objectif que "tous les enfants sortent avec le bagage nécessaire pour réussir leur vie adulte", disposé pour cela à permettre aux familles volontaires de bénéficier d'une aide aux devoirs et de soutien gratuit dans l'enceinte scolaire, "dès que les élèves décrochent".

Il prône en outre un renforcement de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que de l'éducation physique et sportive et estime que l'École doit permettre de "transmettre à nos enfants la valeur de l'engagement", et être "sans portable, sans casquette, sans cigarette".

Les propositions du SNES

Quels sont les outils et les mesures qui permettraient de porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, pour sortir de l'impasse actuelle ? Au socle commun, nous opposons une culture commune, axée sur la mise en cohérence des enseignements disciplinaires et des filières.

Quels moyens pour l'école ?

Le président a annoncé le 11 juin après de multiples atermoiements, l'abrogation des décrets dits « Robien », qui allongeaient le temps de travail de certains enseignants et offraient la possibilité aux chefs d'établissement de les obliger à enseigner deux matières. Mais les postes supprimés en vertu de ces décrets ne sont pas rétablis pour autant, M. Sarkozy réaffirmant ainsi sa volonté de réduire les recrutements. Il

devrait en effet poursuivre la politique de suppression de postes de professeurs en vigueur depuis 2002 (3500 suppressions en 5 ans dans l'académie). Comment ? Pour le gouvernement il n'y a pas de quadrature du cercle ! les pistes sont ouvertes : réduction des enseignements, transfert sur les collectivités territoriales, éviction massive des élèves, autonomie accrue des établissements... L'une des voies annoncées du « dégraissage » est le non remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux (rappelons qu'en gros, un fonctionnaire d'Etat sur deux relève de l'Education Nationale). Mais M. Sarkozy a aussi annoncé l'ouverture de discussions sur le métier d'enseignant - temps de travail, salaires, heures supplémentaires -, enseignants qui devraient en outre, dit-il, voir confirmées leur "liberté pédagogique", leur autorité et leur formation.



Les propositions du SNES

A cette logique de réduction de la dépense, il nous faut opposer celle du développement des services publics, ce qui suppose une politique scolaire qui ne soit pas dictée par des impératifs budgétaires.

Le retrait des décrets est une victoire syndicale importante après une forte mobilisation. Le retrait de la bivalence, les compléments de service, le rétablissement des heures de première chaire et des décharges statutaires sont des points positifs. Reste le fait que les moyens rétablis le seront essentiellement en HSA

(même si le Rectorat examinera quelques cas particuliers*), ce qui ne correspond pas à nos demandes !

* Le rectorat nous a confirmé, lors d'une audience le 13 juin, que des moyens seront rendus en heures supplémentaires, avec examen au cas par cas pour éventuellement restituer des postes, mais il n'envisage que des modifications mineures par rapport aux décisions prises en mars lors de la préparation de rentrée, alors que c'est l'équivalent de 215 postes qui a été supprimé pour cette raison. Cela implique un travail des S1 pour faire remonter les informations sur les postes supprimés dans leurs établissements pour cette raison.

La question de la carte scolaire

Autre mesure phare : la suppression de la carte scolaire - qui organise l'affectation des élèves dans les établissements scolaires - et son remplacement par "une obligation de mixité sociale géographique et scolaire des effectifs qui pèsera sur les établissements".

A la question « La suppression de la carte scolaire est-elle la bonne solution ? », le sociologue Georges Felouzis, enseignant à l'université de Bordeaux 2, répond : « *Les exemples étrangers, Belgique, Pays-Bas, Grande Bretagne, où le libre choix est en place, montrent des effets pervers forts. Les effets de ségrégation, notamment ethnique, y sont marqués* ». Dans l'académie, la casse de l'Education prioritaire sous prétexte du dispositif « Ambition Réussite » annonce les effets de la dérèglementation actuelle. Comment penser que la sauvegarde des moyens des établissements pillés par redéploiement vers les collèges « Ambition Réussite » dépassera l'année en cours ?

Les propositions du SNES

Le SNES demande le maintien de la carte scolaire et les mesures suivantes :

- mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent ;
- améliorer la diversité et la nature de l'offre de formation dans les établissements situés dans les secteurs difficiles (variété des langues vivantes, implantation de CPGE, de BTS, de classes européennes par exemple) ;



- améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements des quartiers difficiles en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants ;
- revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, la carte actuelle jouant parfois le rôle de ghettoisation qu'elle est censée corriger ;
- accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement. (Lire l'US n°653)

L'autonomie des établissements

Enfin, le nouveau président veut "plus d'autonomie pour les établissements".

La position du Snés

Toutes les études montrent que l'autonomie a favorisé une concurrence acharnée entre les établissements au détriment des ZEP. Il faut y voir le moyen le plus puissant de casse des statuts et des programmes nationaux. La suppression de la carte scolaire ne ferait qu'exacerber cette rivalité, dans une course à l'option, à l'excellence supposée, au détriment du droit fondamental à un service public de même qualité sur l'ensemble du territoire national. L'autonomie des établissements doit être comprise non comme le droit des équipes à innover et exercer leur liberté pédagogique dans un cadre national, mais bien comme le renforcement de chefs d'établissements aux pouvoirs étendus (dans le choix des enseignements ou des personnels) mais eux même soumis à des contraintes de type contractuel.

A propos du bac...

Entretien avec Pierre Merle, sociologue et professeur à l'IUFM de Bretagne, paru dans L'Humanité du 11 juin 2007.

Le baccalauréat est-il toujours un diplôme national ?

Formellement, oui. La réalité est plus contrastée. Certes, l'inscription à l'université reste de droit pour tous les bacheliers. En revanche, les inscriptions en classes préparatoires et en IEP - les formations offrant les meilleurs débouchés - se font sur concours et sur dossier. Dès lors, ce n'est plus tant le bac qui compte, mais le type de bac, l'établissement où il a été passé et la mention obtenue. (...)

Est-il possible d'évaluer l'évolution du niveau de cet examen ?

C'est difficile. D'abord, parce que les baccalauréats ont changé et les connaissances exigées ne sont plus les mêmes. Le niveau en orthographe a baissé, mais les compétences en informatique des élèves sont évidemment plus grandes. La mesure du niveau dépend de ce que l'on mesure. Il faut se méfier des propos catastrophistes, de l'idéalisation du passé et du dénigrement systématique de l'éducation nationale. Le vrai problème est ailleurs : un élève sur cinq sort du système sans qualification ou avec une qualification faible. C'est beaucoup moins que dans les années soixante, mais c'est encore beaucoup trop.

Le bac a néanmoins perdu de la valeur sur le marché du travail...

C'est normal. Notre société demande aux individus plus de compétences et de connaissances. Il est naturel que le niveau de diplôme exigé soit plus élevé lui aussi. Le grand paradoxe, c'est que des employeurs qui demandent aux salariés de s'adapter sans cesse sont parfois réticents à l'égard de l'allongement des études en raison du coût pour le budget de l'État. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre.

Doit-on envisager de réformer le bac ?

Concernant les modalités d'examens, le fait que le bac soit anonyme est une garantie d'égalité de traitement. C'est une connaissance scientifique indiscutable. En collège comme en lycée, on constate des biais de notation, c'est-à-dire des erreurs systématiques de la part des profs, qui aboutissent à noter moins bien les élèves redoublants, les garçons et les élèves des milieux populaires. Si on devait s'en tenir au contrôle continu, ces élèves-là auraient moins de chances d'avoir le bac.

C'est un plaidoyer contre le contrôle continu...

On peut en introduire un peu et certainement envisager d'alléger les épreuves du bac. Mais les résultats de recherche sont extrêmement clairs. Si, demain, on généralise le contrôle continu, on obtiendra un système plus sélectif envers les garçons, les redoublants et les enfants d'origine populaire. Ce sera aussi, avec des bacs par établissement, la fin du bac comme premier grade universitaire...

Pierre Merle est l'auteur de *L'Élève humilié - L'école : un espace de non-droit ?* PUF, 2005.

Motion de la CAA du SNES Lille

(votée par la commission administrative académique du S3 de Lille réunie le 14 juin 2007)

Les résultats du premier tour des législatives montrent que désormais le pouvoir aura très probablement les mains libres pour imposer politiquement son programme. Le syndicalisme est placé devant ses responsabilités :

- porter des revendications dans tous les domaines alors que les attaques se multiplient rapidement ?
- s'opposer aux politiques de régression ? Si la première bataille doit porter sur le budget, d'autres aspects appellent à une réflexion collective comme la question des salaires et des retraites, le droit de grève, la représentativité syndicale
- œuvrer pour développer l'unité syndicale [...].

La rentrée ne s'annonce pas bien.

Poids des suppressions de postes

La victoire sur Robien est une victoire significative à mettre à l'actif des personnels et tout particulièrement du SNES qui a su peser pour un calendrier unitaire d'action. Cependant des menaces demeurent. Le gouvernement refuse de rétablir les postes et le recteur n'a annoncé que des créations ponctuelles ; or ce sont 215 postes qui ont été supprimés dans l'académie en raison des décrets.

Le SNES doit réclamer la restitution des postes supprimés, l'annulation des mesures de carte scolaire et l'affectation de personnels titulaires. Le dispositif doit être complété par la constitution de BMP pour la rentrée, le réemploi des contractuels en poste cette année ou au chômage et par la constitution de listes complémentaires aux concours. Plus largement, le SNES réclame un plan pluriannuel de recrutement, le rétablissement des concours internes et un plan de titularisation pour les non-titulaires.

Carte scolaire

Le SNES réaffirme la nécessité de son maintien. Le rectorat affirme que, depuis les annonces, quelques dizaines de demandes de dérogation ont été enregistrées. Nos informations sont différentes. Nous réaffirons le droit absolu des familles à scolariser dans l'établissement du secteur. Les S1 doivent intervenir pour obtenir des informations précises. Le recteur a annoncé que les dérogations relevaient exclusivement des IA pour les collègues et que PAM n'a pas été modifié.

La question de la précarité

La CAA rappelle la nécessaire présence dans les EPLE de personnels assurant l'encadrement et la surveillance des élèves. Nous ne pouvons nous satisfaire de contrats aussi précaires que les Emplois Vie Scolaire. Conformément aux mandats du SNES, la CAA demande la fin du recrutement des contrats EVS et Assistants d'Education et le retour à un statut d'étudiants surveillants.

Dans tous les cas, qu'ils soient étudiants ou non, l'Etat employeur ne peut se décharger de ses responsabilités quant à la formation et au devenir des personnels qu'il a employés et dont il n'est pas acceptable qu'ils se retrouvent au chômage.

Stagiaires

La rentrée sera marquée par un alourdissement du stage IUFM (6/8 h pour les enseignants, plus 4 h pour les CPE et documentalistes). Le flou est important sur les conditions de la validation. Pour les stagiaires en situation, les conditions de travail seront plus difficiles, avec la mise en place d'un stage filé qui ajoute une journée de présence à l'IUFM aux 18 heures de cours.

Quelle politique de l'éducation ?

Le retrait de l'apprentissage junior est positif mais les inquiétudes sont grandes quand on examine les dispositions maintenues :

- La loi Fillon est aggravée avec la volonté de réduire rapidement l'offre de formation, notamment les options.
- Volonté de diminuer les emplois, ce qui ne sera possible qu'en mettant en œuvre le premier point. Mais d'autres pistes sont ouvertes, comme le transfert aux collectivités locales (enseignements artistiques, orientation...).
- Renforcement de l'autonomie des établissements.
- Refonte des statuts avec l'objectif d'alourdir la charge de travail (HS).
- Europe : le projet de N. Sarkozy sur le TCE est la reprise des projets rejetés par le peuple français, sans aucune garantie sur l'avenir des services publics ou la place de l'Education. Ce projet doit être modifié et de nouveau être soumis à référendum.

Sur chacun de ces points, il y a nécessité de reprendre nos efforts d'explication. Il faut prendre la mesure de la question salariale et des réponses apportées par le gouvernement et ne pas ironiser sur le discours moralisateur et passéiste du président alors que l'on entend des propos similaires dans les salles des professeurs, en raison du sentiment d'isolement et d'impuissance de nombre de collègues.

La politique sociale du gouvernement.

Les principales annonces indiquent la mise en œuvre d'une politique de type clientéliste, au caractère socialement inégalitaire.

Quelques aspects peuvent être développés :

- la poursuite des atteintes à la Sécurité sociale et aux retraites.
- la politique fiscale : les choix opérés par le gouvernement vont à l'encontre d'une fiscalité redistributive (bouclier fiscal, droits de succession, baisse de l'impôt...). Ils pèseront aussi sur la création de logements sociaux. Le projet d'une TVA dite sociale est particulièrement grave [...].

La TVA sociale frappera en priorité et plus durement les ménages les plus pauvres. Contrairement à ce que dit le gouvernement, leur pouvoir d'achat diminuera et leur protection sociale sera encore plus affaiblie. C'est donc une mesure profondément injuste qui fait d'autant plus contribuer que le revenu est plus faible. Cette mesure ne vise qu'à décharger les entreprises de toute obligation de solidarité tout comme les autres

réformes fiscales déchargent les ménages les plus riches de cette même obligation

- Poursuite du démantèlement de la fonction publique avec l'annonce répétée de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux.
- Europe : réclamer un nouveau référendum
- Droits et libertés : caractère répressif des propositions sur la justice et situation des enfants sans papiers. (voir motion spécifique sur le site du S3).

Quelles actions ?

Bac

Il a encore été gravement attaqué cette année par la mise en place d'une nouvelle épreuve en CCF* (langues vivantes en STG) qui s'est déroulée dans des conditions problématiques. Pour défendre cet examen national, anonyme, qui doit rester le premier grade universitaire, le SNES appelle à signer la pétition nationale et à tout mettre en œuvre notamment en exigeant des permutations de collègues pour les épreuves de type CCF.

* *Contrôle en Cours de Formation*

Avant fin juin, les S1 doivent :

- se renseigner sur les dotations « crédits d'Etat » qui semblent de nouveau en diminution.
- renseigner l'enquête du S4 sur les précaires.
- faire signer la pétition sur le bac.
- recenser les suppressions de postes liées aux décrets Robien,
- demander une refonte des services qui prenne en compte la restitution des heures. (sur la base d'un service diminué d'une heure, la règle de l'HS impossible n'étant pas modifiée.)
- alerter sur le danger que représente l'extension du recours aux HS et appeler à leur refus. En effet, ce serait la démonstration que les postes supprimés n'étaient pas nécessaires, que les collègues peuvent travailler plus, ce qui conforterait les annonces de suppressions de postes et la redéfinition des statuts. Le SNES appelle les personnels à la vigilance sur toutes les décisions qui pourraient être prises durant les congés et qui amèneraient des modifications des statuts ou des atteintes au métier. Si c'est le cas, le SNES appellera à une riposte massive dès la rentrée. Une AG des secrétaires de S1 sera organisée pour faire le point.

Syndicalisation

[...] La CAA rappelle que la syndicalisation est l'affaire de tous les syndiqués et que la situation rend plus que jamais nécessaire le renforcement du syndicat qui par ses positions, sa volonté de ne rien lâcher sur les droits et les intérêts des personnels mais aussi par son implication dans les luttes sociales et sociétales, est le mieux à même d'organiser la défense de l'école. Chacun doit s'investir dans la campagne qui sera lancée à la rentrée.

La région, adepte du « cours dialogué » ?

PAR GILLES SURPLIE, CATHERINE PIECUCH ET NOELLE CELERIER

La décentralisation se pare des vertus du « concret » et du « contact » avec les « acteurs de terrain ». Dans la Région, pourtant, l'avis de la FSU ne semble pas indispensable en matière de formation. Et, quand on daigne l'écouter, on ne prend pas toujours la peine de lui répondre...

La Région a adopté le Schéma régional des Formations en novembre 2006. Nous avons, à plusieurs reprises, rendu compte des conditions de son élaboration et des axes privilégiés par le Conseil régional dans nos bulletins académiques précédents.

Après une longue période de silence, nous avons appris que la Région organisait une réunion à Lille, le 25 mai, sur l'état d'avancement du schéma régional des formations (SRDF). N'étaient conviés, dans un premier temps, que les représentants des différentes collectivités territoriales (la Région et les deux Départements) et de l'Etat, des parents d'élèves, les chefs d'établissement et les présidents d'université. Les personnels étaient oubliés... Il a fallu que la FSU entame des démarches auprès du cabinet du Président de Région pour que les représentants des personnels soient finalement invités, après bien des tergiversations. L'amélioration du fonctionnement des institutions, promise avec la décentralisation et la déconcentration, grâce à la « proximité » avec les pouvoirs locaux, a bien du mal à se vérifier.

Dialogue de sourds ?

Le 25 mai, l'ordre du jour de la réunion plénière porte sur l'appareil de formation, les parcours des jeunes, l'évolution des qualifications attendue, les stratégies à développer. Mais le contenu de la réunion s'éloigne largement de cet ordre du jour. Après avoir souligné la volonté régionale d'élever le niveau général des qualifications et de

combattre les inégalités scolaires dont sont victimes les enfants d'ouvriers (surreprésentés dans les études courtes) – deux objectifs qui nous mobilisent depuis des années –, le Président de Région propose quelques axes de réflexion à son auditoire : la lisibilité des parcours de formation, l'information sur l'orientation, le développement de l'apprentissage, les relations des établissements avec les familles, la remotivation des élèves, les responsabilités de la Région quand l'Etat n'assume pas ses missions... En chef d'orchestre soucieux de rester fidèle à la partition choisie, il sollicite plusieurs intervenants, à la suite de leur prise de parole, sur les thèmes retenus par lui, instaurant un court dialogue sur le mode question-réponse. De la sorte, la possibilité de confronter des analyses et des propositions s'éloigne. D'où, un sentiment de frustration pour tous ceux qui, comme nous, attendent de ces réunions une contribution significative à la réflexion collective sur des enjeux importants pour tous.

La méthode retenue à l'heure actuelle, avec les réunions plénières (ou de bassin calquée sur le même modèle) permet certes des échanges, mais pas un travail approfondi et collectif nécessaire pour faire avancer les dossiers en impliquant effectivement tous les partenaires. Aussi, nous réitérons notre souhait de voir se mettre en place des groupes de travail sur les axes retenus par le SRDF. Cette proposition est relayée par le Président du Conseil Général du Nord et le président de la commission Education du conseil économique et social régional (CESR) lors de la réunion du 25 mai.

Au-delà des convergences...

Dans notre première intervention, lors de cette plénière, nous mettons en évidence nos convergences avec les ambitions affichées par le SRDF et rappelées en introduction par le président Percheron. Nous rappelons que l'enjeu des qualifications, la lutte contre l'inégalité scolaire, les relations entre école et milieux populaires ont été les thèmes de forums régionaux organisés par la FSU depuis 2000, forums auxquels ont toujours été conviés les élus locaux, aux côtés des autres organisations syndicales et des associations de parents d'élèves.

Si nous partageons aussi le constat de la région sur les difficultés rencontrées par le système de formation pour remplir effectivement ses missions depuis quelques années, nos analyses diffèrent souvent des siennes.

Selon nos études, le système éducatif et sa démocratisation sont en panne depuis le milieu des années 90, et non depuis cinq ans seulement. L'ambition affichée d'élever les qualifications ne peut faire bon ménage avec le souci permanent de réduire le temps de formation initiale des élèves, de supprimer des passerelles d'une voie à une autre... Le tribut versé par notre académie depuis dix ans au nom des restrictions budgétaires imposées par l'Etat s'est traduit par la suppression de milliers de postes, avec des conséquences très négatives sur les capacités pour l'école de faire face aux défis de la démocratisation. Nous n'acceptons pas que ces difficultés servent à justifier le doute sur l'engagement des personnels et la mise en cause systématique de leur efficacité pédagogique.

De même, nous avons une autre conception des missions d'un service public d'orientation et nous restons convaincus qu'elles ne peuvent se réduire à l'information sur l'orientation et les parcours possibles dans notre région.

Enfin, si nous dénonçons et combattons les politiques menées par les derniers gouvernements et le Parlement en matière d'éducation, nous restons des militants déterminés d'un service public national : nous n'attendons pas que les collectivités territoriales se substituent à l'Etat, au-delà des compétences attribuées par les lois de décentralisation, mais qu'elles agissent avec nous contre ce désengagement si lourd de conséquences pour tous.

L'apprentissage, LA voie d'excellence... ?

Le Président de Région, lors de cette plénière, entonne à nouveau le discours sur les mérites de l'apprentissage. Prudent, il précise que le développement de celui-ci ne se fera pas au détriment des formations scolaires, c'est-à-dire sans entrer en concurrence avec les autres formations, notamment en Lycée Professionnel. Mais comment, concrètement ?

Quand on parle d'apprentissage en le présentant comme une solution aux sorties sans qualifications, on persiste à entretenir la confusion entre deux catégories de publics pour lesquels il n'a pas du tout le même impact : ceux dont la formation initiale est déjà élevée (post bac) et les autres, pour lesquels l'apprentissage n'est pas plus une voie de réussite et d'insertion professionnelle que la formation en LP (voir à ce sujet les travaux du forum FSU de novembre 2005).

Nous interrogeons alors la Région sur plusieurs points : avant de développer l'apprentissage, quels moyens envisage-t-elle pour éviter le décrochage de ceux qui sont sous contrat à l'heure actuelle (1/3 abandonne, selon les dernières données !) ? Où compte-t-elle trouver suffisamment de maîtres de stages pour accueillir les nouveaux apprentis, au vu des difficultés actuelles ? Quels emplois sont promis à ces nouveaux publics d'apprentis puisque le SRDF prétend lutter contre les discriminations ? Les responsables régionaux ne répondront pas à nos questions. Par contre, quand une proviseure a réclamé la mise en place de services partagés pour les enseignants, entre un établissement de second degré et une structure d'apprentissage, le Président de Région a soutenu cette proposition, affirmant que le Recteur était sur la même longueur d'ondes que lui.

Nos réserves sur certaines des orientations retenues pour le SRDF demeurent et une réunion comme celle du 25 mai ne peut les dissiper. La Région persiste dans des directions qui n'iront pas toutes dans le sens de l'élévation des niveaux de qualification et de la lutte contre les discriminations (cf. bulletin académique de janvier 2007). Nous restons déterminés à saisir toutes les opportunités pour contribuer au débat et à la réflexion sur des enjeux aussi importants pour la région et sa jeunesse, que pour les personnels engagés dans des missions de formation.

Les prochaines réunions

Le calendrier à venir ne propose encore que des réunions globales :

Forum des apprentis le 26 juin.

Réunions de bassins du 30 juin au 7 juillet.

Salon des Métiers et de la Formation tout au long de la vie en décembre 2007.

Il est pourtant urgent et impératif que se mettent en place de véritables groupes de travail en charge de questions thématiques à la fois précises, concrètes et ambitieuses pour l'avenir des jeunes du Nord/Pas-de-Calais.

Un CTPA* pour rien ?

PAR ODILE DEVERNE, MICHEL DEVRED

Le dernier Ctpa a eu lieu le lundi 21 mai avec à l'ordre du jour la formation continue, la lolf, le plan d'action académique, et le bilan social.

L'atmosphère était tendue puisque nous disposions d'un temps limité et qu'à midi nous n'avions abordé que le 1^{er} point à l'ordre du jour, à savoir la formation continue. Sur ce sujet, nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir lorsque nous avons demandé une nouvelle fois que les organisations syndicales puissent participer de façon constructive aux commissions d'attribution des stages. Le CTP a confirmé les orientations présentées lors du groupe du travail : un grand nombre de stages pour des durées très courtes, la volonté de développer des formations peu coûteuses, comme la formation à distance, les conférences. La volonté est forte de recadrer les FIL, formation à initiative locale, en définissant un cadre académique. La diminution des formations TICE est inquiétante. Les moyens financiers et humains continuent de diminuer (- 1,75 ETP).

La LOLF oblige les rectorats, d'une part à définir un budget et, d'autre part à s'inscrire dans un plan d'action académique, définissant des objectifs à atteindre (exemple : en 2006, 57% des enseignants ont été inspectés dans les 5 dernières années, la cible pour 2010 est de 75% ; 2,5 % des heures non dispensées l'ont été en raison des absences, la cible est de 1,5% pour 2010). De tout cela, nous n'avons pas pu discuter faute de temps et de toute façon, ce plan avait déjà été remonté au ministère ! Nous sommes bien sûr intervenus pour dire que ce n'était pas notre conception du paritarisme et le Recteur a proposé de réunir un groupe de

travail le 13 juin sur les objectifs académiques. Il a par ailleurs estimé – à juste titre – que les objectifs devraient précéder la réalisation budgétaire et que le travail reprendrait en septembre sur ces questions.

Le bilan sur les collègues ambition-réussite est bien sûr jugé satisfaisant par le recteur puisque les collègues qu'il a rencontrés étaient satisfaits. Aucune donnée chiffrée sur les résultats des élèves, sur les actions mises en oeuvre, sur les progrès par rapport aux années précédentes. Aucune donnée non plus permettant de faire un bilan pour les personnels (personnels sur poste "ordinaire" comme "enseignants référents») : quid des missions proposées (chaque poste est défini par une lettre de mission élaborée par l'établissement), de leur mise en oeuvre, des relations avec les équipes ? Quelle est la nature exacte de l'activité des profs référents ? Quel type d'évaluation est mis en place ? Comment le rectorat analyse-t-il les disparités entre disciplines pour l'attraction de ce type de postes ? Pourquoi le rectorat a-t-il poussé à des affectations définitives, malgré les réserves de l'inspection pédagogique de lettres ? Aucune réponse à toutes ces questions, mais rassurez-vous, tout va bien...

Après des réticences, compte-tenu du temps restant, le Recteur a convenu qu'il ne pouvait pas faire autrement que de reporter le bilan social dont nous venions de recevoir les documents...

Nos questions diverses ont été balayées en 5 minutes ; fin de non recevoir également sur le paiement de l'oral de STG, surprise sur le nombre de stagiaires devant subir une inspection, surprise également sur les modalités de stage des stagiaires en situation...

En bref, un bilan inquiétant pour le paritarisme.

*CTPA : Comité Technique Paritaire Académique

Fillon, Fillon... ?

Celui de la réforme des retraites ?

KARINE VAN WYNENDAELE



En 2003, François Fillon, ministre du gouvernement Raffarin, imposait une réforme des retraites malgré des semaines d'une mobilisation sociale intense, en particulier chez les personnels de l'Education nationale. Sous prétexte d'équité avec un secteur privé dont les retraites avaient été considérablement dégradées par la réforme Balladur de 1993, la réforme Fillon de 2003 aggravait profondément la situation de retraite des futurs fonctionnaires.

à une retraite complète : 40 ans en 2008 et 41 ans 3/4 en 2020. Elle a instauré une pénalisation pour les années manquantes, appelée « décocte », dont le montant est actuellement de 1% par an pour atteindre 5% en 2015. Cette décocte pèsera de plus en plus en raison du recul de l'âge des débuts de carrière lié à l'allongement de la durée des études. Tous ceux qui n'ont pas effectué une carrière complète à taux plein (disponibilité, temps partiel...) sont considérablement pénalisés et les femmes en sont souvent les premières victimes.

Prenons quelques exemples concrets pour mesurer la dégradation de nos retraites provoquée par la réforme Fillon et comparons deux collègues qui ont pris leur retraite en 2003 et deux autres, de la génération suivante, qui prendront leur retraite en 2030 au plus tôt.

- Pierre est né en 1943, il a travaillé toute sa carrière à temps plein en commençant à 22 ans. Il a pris sa retraite en 2003 avec 76% de son dernier salaire brut, soit 2040 € net (pour un certifié 11^{ème} échelon).

- Philippe est né en 1970, il travaillera toute sa carrière à temps plein à partir de 22 ans et prendra sa retraite en 2030. Sa retraite sera alors de 55,5%, soit 1490 € net 20% de moins que ceux qui sont partis avant la réforme Fillon ! Pour toucher la même retraite que Pierre, il devra travailler jusqu'à 64 ans.

- Françoise est née en 1943, elle a eu 3 enfants, a commencé sa carrière à 22 ans et a travaillé 15 ans à mi-temps pour élever ses enfants avant de reprendre à temps plein. Elle peut partir avant l'âge de 60 ans. A 55 ans, elle aurait pu partir avec une retraite de 62,7% ; à l'âge de 60 ans, elle a eu une retraite de 73,7%.

- Marianne est née en 1970, elle a eu 3 enfants dont un après la réforme Fillon ; elle a commencé sa carrière à 22 ans et a travaillé 15 ans à mi-temps pour élever ses enfants avant de reprendre à temps plein. Elle garde actuellement la possibilité de partir avant l'âge de 60 ans. A 55 ans, elle touchera une retraite de 41,5% ; à l'âge de 60 ans, elle aura une retraite de 49%, soit presque 25% de moins!!! Elle devra travailler jusqu'à 65 ans pour atteindre le même pourcentage que Françoise.

En somme, la réforme Fillon, c'est travailler plus pour gagner moins !

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement annonce une nouvelle réforme des retraites pour 2008. Seule une mobilisation massive nous permettra d'empêcher cela. Il faut donc nous préparer à résister à cette nouvelle dégradation de notre système de retraite, mais aussi en faire l'occasion d'une offensive pour reconquérir les droits perdus en 1993 et 2003 en menant la lutte sur la base de nos revendications : le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de 75 % pour 37 ans et demi et l'abrogation des réformes Balladur et Fillon.

Pour résumer sommairement une réforme particulièrement complexe, la loi Fillon de 2003 a mis fin à la retraite à taux plein à 37 ans 1/2 pour allonger progressivement la durée de cotisation nécessaire pour accéder

Hors-classe : un autre barème est possible

PAR CHRISTIAN CHAMPIRE

Les élu-e-s du SNES, dans le cadre de l'intersyndicale, n'ont pas siégé lors des CAPA Hors-Classe certifiés et CPE : c'est un autre barème, plus équilibré, plus juste, que nous revendiquons.



La hors classe doit rester accessible à tous les collègues et constituer une fin de carrière pour tous.

C'est d'ailleurs pour cela que, juste avant les élections présidentielles, le ministère a augmenté, pour la seule année 2007, les possibilités de promotions à cette hors classe [469 pour les certifiés contre 367 en 2006], oubliant cependant les CPE. Or, le constat que nous faisons dans l'académie de Lille, c'est que 134 collègues ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon et sans avis défavorable ne seront pas promus, tandis que dans les promus, nous trouvons 1 collègue au 8^{ème} échelon, 10 au 10^{ème}, 91 avec une seule année d'ancienneté dans le 11^{ème} et 50 avec deux ans, soit un total de 152. Plus de 45% des collègues au 11^{ème} échelon ayant moins de 50 ans vont être promus, tandis que moins de 33% des collègues au même échelon, mais de plus de 55 ans, le seront. La morale de ce barème ? « Mieux vaut être jeune et bien portant que vieux et malade » ! Où est l'esprit qui a présidé à la création de la hors-classe en 1989 ?

Des injustices et des déséquilibres de plus en plus criants entre disciplines

Le retard d'inspection est un vrai frein pour l'accès à la hors classe : dans certaines disciplines, personne ou presque ne franchit les échelons à l'ancienneté (philosophie, STI), alors que dans d'autres (espagnol, anglais), les cas sont nombreux. Résultat : non seulement, ils effectuent tout ou une partie de leur carrière au rythme le plus lent, mais en plus, ils n'ont pas les points d'échelon, ce qui les exclut de fait de la promotion à la hors-classe. Nous avons obtenu en 2006 que les collègues n'ayant pas eu de visite de l'IPR depuis au moins 5 ans reçoivent une note harmonisée (moyenne de la note pédagogique de leur échelon), mais bénéficier de cette note ne permet qu'à 16 % d'entre eux d'avoir un avis exceptionnel de la part des inspecteurs contre 45% pour les autres collègues. Au final, les bénéficiaires de la note harmonisée ne sont que 23% à être promus à la hors-classe contre 40% pour les autres.

Si l'on examine maintenant les avis exceptionnels donnés par les IPR : en 2007, 478 collègues l'ont eu contre 84 l'an dernier ! Des consignes ont donc bien été passées suite au bilan de la campagne 2006 que nous avons effectué, mais elles n'ont pas été interprétées de la même manière, car le taux d'avis exceptionnel varie de moins de 10% (éducation musicale, espagnol, philo, STL) à près de 75% (sciences physiques, SVT, mathématiques ou lettres) ! Cela aboutit à ce que, d'une discipline à l'autre, le taux de promus varie considérablement : de 15 à 20% (en éducation musicale, STL, SES, technologie ou espagnol) à près de 50% (en sciences physiques, SVT, mathématiques ou lettres) !

Il en va de même pour les appréciations des chefs d'établissement : leurs avis exceptionnels passent de 324 en 2006 à 458 en 2007. Les différences d'un établissement à l'autre sont cependant spectaculaires : par exemple, dans le lycée technique de Béthune, aucun des 16 collègues au 11^{ème} échelon ne mérite la mention "exceptionnel", alors qu'il y a 24 établissements où tous les collègues au 11^{ème} l'ont eu.



Nos propositions

Le rectorat a repoussé la commission des certifiés au vendredi 29 juin à 14 h.

Ce délai permet d'espérer que nos revendications ont été entendues et même écoutées. Nous n'aurons connaissance des modifications que quelques jours avant la tenue de la commission. Tout le barème serait à reconstruire, l'administration envisage d'ailleurs sa rediscussion dès l'an prochain. Il est bien sûr hors de question de revoir l'ensemble des bonifications des collègues cette année, mais pour amortir dès maintenant les inégalités, il faut jouer sur les deux variables disponibles :

1) Réduire l'amplitude des bonifications pour le parcours professionnel :

- AB 35 pts (contre 20 dans le barème actuel) ;
- B 40 (contre 30) ;
- TB 45 (contre 35) ;
- Exceptionnel 50 (=)

2) Augmenter l'amplitude entre les collègues qui ont 4 ans et plus d'ancienneté dans l'échelon, et les autres : 70 points pour 4 ans et 80 au-delà.

Agrégés - Hors-classe 2007

Dans le projet soumis à la CAPA du 3 mai 2007, 1794 collègues promouvables (1513 "second degré", 281 "supérieur"), 359 propositions (le maximum prévu par la note de service), avec 176 avis "exceptionnel" (dont 27 n'étant pas au 11^{ème} échelon), 323 avis « remarquable » et 19 avis "insuffisant". Pendant la CAPA, nous nous sommes appuyés sur le bilan de la campagne 2006, (48 nominations au niveau national, alors que le ratio promus/promouvables permettait de compter sur plus de 60 nominations), bilan qui, malheureusement pour les collègues non promus, confirmait les craintes que nous avons formulées en juin 2006. Nous avons rappelé nos analyses et nos propositions pour que l'administration prenne mieux en compte la situation des enseignants agrégés de notre académie et propose un tableau d'avancement qui permette un plus grand nombre de promotions au niveau national.

Nous avons demandé que la bonification rectorale la plus élevée (avis exceptionnel) soit attribuée en priorité aux collègues les plus anciens dans la carrière afin qu'ils puissent effectivement prétendre à cette promotion avant leur retraite. Des collègues au 11^{ème} échelon avec 4 ans et plus d'ancienneté sont exclus de la promotion à la hors-classe en 2007, alors qu'ils ont une très bonne note pédagogique et administrative, parce que l'avis "remarquable" ou très "honorabile" du Recteur les place en mauvaise position dans les propositions, trop d'avis exceptionnels ayant été portés sur des collègues dont l'ancienneté de carrière ne leur permettra pas d'être promus au niveau national. Ce sont des collègues expérimentés, appréciés dans leur établissement et par l'inspection pédagogique, exclus de fait de toute promotion en 2007 ... au nom du « mérite » !

Les disciplines sont encore inégalement représentées dans le tableau et les propositions, bien que nous ayons relevé une très sensible amélioration par rapport à l'an dernier. Il reste des efforts à faire en allemand, éco-gestion, EPS, philosophie, sciences naturelles, sciences physiques et surtout espagnol.

Nous avons relevé aussi les effets très négatifs des choix du ministre en matière de parcours de carrière. De nombreux collègues sont exclus de toute perspective de promotion en raison d'un avancement à l'ancienneté au 10^{ème} et au 11^{ème}. Les collègues intégrés dans le corps des agrégés et reclassés au 11^{ème} échelon perdent aussi leurs points d'échelon, que ne compensent ni leur note pédagogique élevée, ni l'avis très favorable de l'inspection et du chef d'établissement, ni la bonification rectorale de 90 points pour la mention « exceptionnel ». Par ailleurs, le nombre de propositions académiques plus limité cette année conduit à en exclure plusieurs, leur ôtant ainsi toute perspective de promotion à la hors-classe. Nous avons demandé que cela soit corrigé afin de mieux les prendre en compte dans la liste des propositions académiques.

Voici les résultats définitifs de la CAPA après décision du Recteur, tels qu'ils sont transmis pour étude à la CAPN :

- 4 avis exceptionnels supplémentaires ; la 5^{ème} proposition faite en CAPA n'a pu être attribuée pour des raisons « techniques » (contraintes définies pour les remontées du tableau d'avancement par fichier informatique) : un courrier au ministère doit accompagner la remontée pour signaler la situation du collègue.
- 2 avis améliorés qui ont permis l'entrée dans le tableau des propositions,
- 2 avis « insuffisants » levés.

L'académie de Lille fait remonter une liste de 359 propositions, dans laquelle elle intègre les 8 titulaires d'avis exceptionnels qui n'étaient pas proposés en raison de leur barème. En conséquence, les 8 derniers proposés au barème et qui ne bénéficiaient pas de l'appréciation « exceptionnel » ne sont plus proposés.

La CAPA et ses résultats démontrent, une nouvelle fois, combien il nous faut continuer à combattre le barème actuel pour en obtenir un plus juste, respectueux des collègues et de leur nécessaire promotion. Elle montre aussi les limites de l'exercice dans un contexte où les possibilités de promotion sont insuffisantes. Autant de raisons pour répondre activement aux prochains appels à la mobilisation.

Noëlle Célérier

Stagiaires : une fin d'année sous pression

PAR KARINE BOULONNE

94 stagiaires lauréats du CAPES interne ou externe de la session 2006 ont eu la visite d'un inspecteur fin mai – début juin et ont dû attendre les résultats de la réunion du 2^{ème} jury de validation dont dépend leur titularisation.

Ce nombre correspond à 20 % des effectifs des stagiaires (hormis les agrégés pour lesquels les résultats ne nous sont pas encore parvenus) : du jamais vu dans l'académie de Lille ! Au moment où l'IUFM est en pleine réforme dans le cadre de son intégration à l'université prévue pour l'an prochain*, ces chiffres catastrophiques peuvent être interprétés comme un désaveu par les représentants de l'administration, membres du jury, de la formation qui y est dispensée.

L'incompréhension est d'autant plus grande que beaucoup de PLC2 avaient préalablement été évalués positivement par l'IUFM, certains ayant même été considérés comme « très satisfaisants ». Une jeune collègue s'interroge : « les résultats sont en effet tombés et, malheureusement pour moi, je fais partie des gens qui vont être inspectés prochainement. Pour ma part, je trouve cela complètement injuste car dans tous les rapports, j'ai eu "très satisfaisant" : proviseur, stage en responsabilité, soutenance de mémoire, stage d'accompagnement, des éloges m'ont été faits lors de ma première visite par un formateur de l'IUFM...; la soutenance du 4 pages s'est bien passée (d'après la lecture de l'appréciation) ».

Pour réussir son année, un stagiaire IUFM doit valider 3 critères :

- **le stage en responsabilité** (4 – 6 h / semaine) : le maître de stage ou tuteur remplit des rapports intermédiaires et constate l'évolution au cours de l'année. Le SNES dénonce l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement sur les blocs d'heures qui restent dans les dotations horaires étriquées des collèges et lycées, parfois dans des établissements très difficiles ou très éloignés du domicile et du centre IUFM. Nous demandons l'affectation sur le service du maître de

stage qui serait ainsi déchargé d'une partie de ses heures de cours pour suivre le stagiaire.

- **le parcours à l'IUFM** : l'assiduité aux journées de formation est déterminante, avec ses excès de zèle administratifs ponctuels (tel stagiaire devant envoyer 15 jours à l'avance une demande d'autorisation pour quitter plus tôt sa formation afin d'assister à une réunion parents – profs, si les délais et la forme ne sont pas respectés, c'est la menace d'une suspension de salaire ... Tel autre qui se voit effectivement retirer une journée de salaire pour avoir manqué une journée de formation alors qu'il corrigeait les copies du bac philo ...). Par ailleurs, l'IUFM Nord Pas de Calais a créé il y a quelques années un très contesté « document de synthèse » ou « 4 pages » dans lequel le stagiaire résume et justifie la cohérence de son parcours à l'IUFM. Ce 4 pages est tellement ressenti comme un exercice imposé dans lequel le jeune enseignant se sent obligé de produire un écrit correspondant à ce qu'il croit être la ligne de l'IUFM, qu'il a été retiré de la validation des professeurs des écoles !

- **le mémoire professionnel** (qui sera remplacé l'an prochain par un « portfolio des compétences » encore non défini) : élément de réflexion sur la pratique professionnelle du stagiaire, il est souvent réalisé dans l'urgence faute de temps, et relate parfois des séquences de cours aux conclusions un peu « arrangées » par le PLC2. Le sujet doit être choisi très tôt dans l'année (quand il n'est pas imposé), alors que le jeune collègue n'a pas encore le recul nécessaire par rapport au programme ou à son nouveau métier.

Chacun de ces 3 éléments est évalué séparément, puis l'ensemble est examiné par le jury de validation de l'IUFM qui rend son verdict. **Pour la première fois depuis la création de l'IUFM, les inspecteurs ne sont plus présents dans ce processus.**

Faut-il y voir une des raisons de l'inflation du nombre de visites de contrôle (« 3^{ème} visite ») demandées par le jury académique qui se réunit ensuite, dépendant du rectorat et composé d'inspecteurs et de formateurs ?

Si un seul des 3 éléments obtient la mention « suffisant », cela justifie la venue de l'inspecteur. Lorsque nous interrogeons les instances sur le décalage entre l'avis de l'IUFM et celui du jury

académique, il nous est répondu qu'un inspecteur peut aussi venir vérifier l'excellence d'un jeune professeur ! En tout état de cause, l'opacité de la réunion, l'absence de représentants des personnels ou des stagiaires rendent les décisions et les résultats encore plus difficiles à admettre !

Le mercredi 13 juin, le jury académique, souverain, s'est réuni une seconde fois pour donner son avis définitif : titularisation au

1^{er} septembre, ajournement (redoublement) ou ajournement définitif (licenciement). Pour ceux qui sont titularisés, c'est le soulagement, mais sans toujours comprendre le pourquoi de cette étape supplémentaire, rendue plus stressante par les conditions de sa réalisation (inspection à la fin du mois de mai, avec parfois l'obligation de déplacer les heures de cours, ce qui perturbe encore davantage les élèves). L'un de ces PLC2 témoigne : « l'inspecteur est venu me rendre visite comme prévu, et il est ressorti très satisfait de ma prestation, du choix de mon support ainsi que de la prestation de mes élèves. Encourageant pour la suite, mais surtout rageant d'avoir eu à gérer ce stress supplémentaire ! ».

Les dix neuf stagiaires qui doublent bénéficieront d'un dispositif de suivi particulier (PSR : professeur stagiaire en renouvellement), mais sans non plus toujours comprendre ce qui a motivé le premier échec, ce qui, pédagogiquement parlant, interpelle ! « J'ai redoublé mon stage cette année et tout s'est bien passé (mais pas sans stress). Cependant, aujourd'hui, je ne sais toujours pas exactement pour quel motif j'ai redoublé, car je n'ai eu ni entretien, ni rapport à la fin de ma troisième visite l'année dernière. Cette expérience a été assez traumatisante. ».

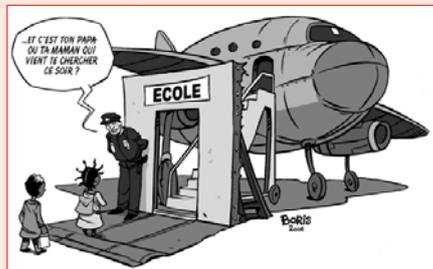
Quant aux sept que l'administration licencie, c'est à un autre parcours du combattant qu'ils devront faire face.

Les mathématiques se distinguent avec 8 stagiaires concernés (3 licenciés), ainsi que l'anglais (6 doubléments).

Nous étions intervenus l'an dernier suite au licenciement d'un stagiaire après une seule année de stage, et avions obtenu du ministère qu'il l'autorise à doubler. Il sera titulaire le 1er septembre 2007 !

*l'université d'Artois a été retenue pour intégrer l'IUFM Nord Pas de Calais.

**ÉLÈVES SCOLARISÉS
SANS PAPIERS :
L'ÉTÉ DE TOUS
LES DANGERS DANS
LA FRANCE D'APRÈS**



Au niveau national, depuis ces dernières semaines, les arrestations d'enfants scolarisés se multiplient, leur placement en centres de rétention aussi, sans oublier la répression contre les militants ou les journalistes et photographes cherchant simplement à faire leur travail d'information.

Les propos du nouveau Ministre de l'Éducation insinuant que la scolarisation était un nouveau moyen de favoriser l'immigration clandestine de même que la création du ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale – qui, à peine nommé, vient de se fixer l'objectif de 27000 expulsions pour 2007 – doivent nous rappeler que les mois qui viennent vont nécessiter la vigilance et l'action de tous pour protéger les enfants scolarisés sans papiers et leurs familles dans notre académie.

Chacun d'entre nous peut apporter sa contribution à ce combat : en votant des motions de soutien à ces élèves, en rejoignant les collectifs et les réseaux locaux (Arras/Lens, Calais, Dunkerque, Lille), en soutenant les parrainages citoyens, en participant aux deux temps forts de cette fin d'année scolaire :

- Rassemblement Grand Place à Lille, le 27 juin à 15 h (à l'appel du RESF et des organisations qui le composent dont le SNES et la FSU).

- Débat public du 30 juin à 14 h à la MEP de Lille, place Georges Lyon, autour du livre de Serge Portelli, *Nicolas Sarkozy, une République sous haute surveillance* (ce débat est proposé par plusieurs associations et organisations syndicales dont la FSU).

Parce que ces élèves sont nos élèves. Parce que nous n'avons pas le droit de laisser faire. Parce qu'enfin, ensemble, nous pouvons faire en sorte que le pire ne soit pas possible.

Catherine Picuch

LANGUES VIVANTES

Epreuve orale au bac STG :
déréglementation et
dysfonctionnement à tout va !

L'épreuve orale en CCF (Contrôle en Cours de Formule) mise en place cette année a confirmé les analyses du SNES depuis plus d'un an maintenant.

Tout d'abord en termes de dysfonctionnements, nombreux, concernant le déroulement de l'épreuve :

- Qu'il s'agisse des sujets, pas si inconnus que cela pour certains d'entre eux, puisque tirés de manuels scolaires ou de documents familiers des collègues... qui plus est distribués de façon désinvolte aux examinateurs (chacun recopiant à son gré le CD... !).

- Qu'il s'agisse du déroulement de l'épreuve, les surveillants chargés d'assister les examinateurs lors de la passation de l'épreuve n'ayant souvent pas été mobilisés... et les examinateurs ayant parfois été recrutés parmi les stagiaires ou parmi des vacataires.

Qu'il s'agisse des dérives inhérentes au CCF, telles les pressions exercées sur les collègues – puisque dans notre académie, à la différence d'autres, les permutations n'ont pas été autorisées par le Recteur – ou les informations échangées par les candidats sur les sujets – puisque les épreuves avec les mêmes documents se sont déroulées sur deux semaines. Tout cela ne peut que nous alerter sur le sérieux et l'objectivité d'une épreuve passée dans de telles conditions.

A cela s'ajoutent les problèmes liés à l'étroitesse de la grille d'évaluation et la contrainte ressentie par de nombreux collègues de noter de façon largement positive, une note inférieure à 5 étant quasiment impossible... Si la volonté d'harmonisation de la notation est tout à fait nécessaire, le cadre extrêmement rigide de la grille imposée laisse planer des doutes quant aux véritables motivations de la dite grille.

Enfin, last but not least : le mépris affiché pour le travail des enseignants. En ces temps de discours sur la « valeur travail » et de valorisation du « travailler plus... », les professeurs de langues ont vu leur charge de travail considérablement alourdie sans qu'elle soit dans nombre de cas rémunérée. Si, dans certains lycées, des arrangements ont été trouvés afin de libérer les collègues ou de rémunérer les heures supplémentaires, dans d'autres, cela n'est pour l'instant

pas le cas. Ce qui est tout à fait inacceptable ! D'autant que cela s'accompagne parfois de propos mensongers et calomnieux sur l'absence de travail des collègues en juin !

Et l'on voit bien les manœuvres et les objectifs qui se dessinent. Discréditer les enseignants, « fonctionnaires paresseux, trop nombreux et trop payés » alors qu'on prétend dans le même temps vouloir « restaurer leur autorité », anesthésier les résistances pour diminuer encore les moyens de l'Éducation Nationale et « réformer » pour mieux désagréger le baccalauréat comme examen anonyme, national et premier grade universitaire.

A nous tous de prendre la mesure des enjeux et de nous montrer – tous ensemble – offensifs !

Catherine Piécuch

AGRÉGÉS

Liste d'aptitude 2007

La CAPA s'est réunie le 30 mars, après le boycott de celle du 22 mars par les représentants des personnels, sous la présidence du Recteur.

370 nominations possibles nationalement (12 de moins qu'en 2006). Lan dernier, l'académie de Lille n'a eu que 20 nominations sur les 96 propositions remontées à la CAPN.

Les critères, peu transparents, varient selon les académies, les disciplines, les années. Le SNES continue de revendiquer un barème national permettant de définir clairement les critères de choix.

Sur quels critères les candidats ont-ils été retenus dans l'académie cette année ?

La note pédagogique, l'échelon, les travaux, les activités reconnues par l'institution, la présence dans des commissions de jury, de préparation des sujets d'examen, les « services rendus » à

l'institution, maître de stage, tuteur, formateur.

Dans les dossiers susceptibles d'être retenus, l'âge et la bi-admissibilité ont été des arguments plus déterminants que l'an passé : par exemple, le Recteur a accepté de modifier le classement des propositions au sein de quelques disciplines pour favoriser la promotion d'un collègue proche de la retraite.

87 propositions académiques cette année :

Le projet soumis à la CAPA comptait 83 propositions dont 2 pour le russe (or aucune possibilité de nomination pour 2007 !). Après nos interventions, la liste a été portée à 87 (+ 6), le Recteur ayant été attentif aux dossiers que nous avons défendus.

La parité hommes-femmes est enfin pratiquement réalisée, après de nombreuses années d'interventions (43 femmes sur les 87). Il reste à travailler sur le classement pour atteindre une véritable équité.

Pour le second degré : 72 collègues dont 2 en LP et seulement 21 en collège. La part des collègues enseignant dans le Pas-de-Calais reste très faible aussi (21).

21 nominations à la CAPN pour Lille :

Pour le second degré : 19 collègues dont 9 femmes, 8 enseignants en collège, 5 dans le Pas-de-Calais.

Les disciplines concernées : lettres (3), anglais (2), espagnol (1), histoire-géographie (2), mathématiques (4), sciences physiques (2), SVT (2), éducation musicale (1), EPS (1), STI (2), éco-gestion (1).

Noëlle Célérier

Formation continue 2007-2008

Consultation du PAF et inscription : <http://www.ac-lille.fr/paf>

Dates d'inscription :

Stages :

1^{ère} phase : du 1^{er} juin au 13 juillet minuit

2^{ème} phase : du 28 août au 17 septembre

Préparation aux concours :

du 1^{er} au 21 juin minuit

Théâtre : s'abonner en 2007 - 2008

Théâtre du Nord à Lille

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 11 euros par spectacle, pour la saison 2007-2008. Un abonnement compte au moins quatre spectacles.

Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement (sur lequel doit figurer le cachet du SNES attestant que vous êtes syndiqué-e) et de l'adresser directement au Théâtre du Nord avant sa fermeture d'été (fermeture le 13 juillet – réouverture le 04 septembre).

Le bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES, ainsi que le programme du théâtre pour la saison 2007-2008) sont disponibles à la permanence du S3 à Lille, aux horaires habituels. Le bulletin d'abonnement sera adressé à chaque syndiqué qui nous en fera la demande (courrier au SNES, à l'intention d'Arlette Despretz, 209 rue Nationale, 59000-Lille ; courriel à s3lil@snes.edu, toujours à l'intention d'Arlette Despretz). Si le programme est aussi souhaité, merci de joindre un timbre à 2,11 €.

Place du Général de Gaulle - Métro Rihour

Le théâtre de la Verrière à Lille

Le partenariat avec le SNES continue : les adhérents bénéficient d'un tarif réduit sur toute la programmation sur présentation de leur carte syndicale. Si vous avez assisté aux très belles représentations de *L'Enfance d'un Chef* de Sartre mis en scène par Dominique Sarrazin et créé en 2003, le théâtre de la Verrière a besoin de votre soutien : malgré l'aide de la Région au projet déjà bien engagé, la représentation au Festival d'Avignon est compromise ; bien qu'elle ait obtenu les droits jusqu'à fin 2007, la compagnie ne parvient pas à obtenir les droits spécifiques pour le Festival. Envoyez donc le plus vite possible à "La Verrière" un message de soutien et donnez votre témoignage de spectateur : à theatre.decouverte@free.fr ou par courrier au Théâtre de la Verrière, 28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille.

Rue Alphonse Mercier - Métro Gambetta ou République

Phase d'ajustement TZR : 10 et 11 juillet 2007

Permanences téléphoniques au S3

03 20 06 77 47

le mardi 10 juillet de 14h30 à 18 h,

le mercredi 11 juillet de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

La Rose des vents à Villeneuve d'Ascq

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES un abonnement individuel au tarif groupe de 4 spectacles pour 40 euros.

Sinon, l'abonnement individuel ordinaire compte au moins six spectacles (60 euros). Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES et un programme si nécessaire à chaque syndiqué qui nous en fera la demande :

Le courrier est à adresser au SNES, Odile DEVERNE, 209 rue nationale, 59000 LILLE, avec vos coordonnées (si le programme est aussi souhaité, merci de joindre un timbre à 2,11 €).

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresse directement à la Rose des Vents.

Boulevard Van Gogh - Métro Hôtel de Ville

Autres propositions

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager des partenariats.

SUCCES DU STAGE SYNDICAL A DESTINATION DES STAGIAIRES

La section académique a organisé jeudi 7 juin un stage de formation syndicale à destination des stagiaires PLC2. 40 d'entre eux y ont assisté.

Au programme : carrière, statuts, salaires, primes, l'actualité professionnelle (carte scolaire, décrets Robien ...) pour pouvoir mieux se défendre individuellement, mais aussi pour organiser la riposte syndicale dès la rentrée scolaire dans leur futur établissement.

Ce stage fut aussi l'occasion de dresser un bilan de la formation reçue cette année à l'IUFM, de présenter la nouvelle formation qui sera mise en place en septembre pour les futurs lauréats des concours, ainsi que de discuter des mandats du SNES sur la question de la formation initiale.

A en croire les commentaires à la fin de la journée, ce stage est à recommander ! Une dizaine de nos jeunes collègues se sont portés volontaires pour apporter leur contribution à l'activité militante : ils tiendront la permanence téléphonique du 20 au 22 juin pour le mouvement intra 2007.

Karine Boulonne